

ASSURANCE DÉPENDANCE

GUIDE 2016



ASSURANCE DÉD9B85B79EN UN COUP D'OEIL

QU'EST-CE QU'UNE ASSURANCE DÉPENDANCE ?	02
QUI PEUT SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DÉPENDANCE ?	07

TOUT SAVOIR SUR L'ASSURANCE DÉD9885B79

COMMENT CHOISIR LE BON CONTRAT ?	11
LES AVANTAGES D'UNE ASSURANCE DÉPENDANCE	14



Qu'est-ce qu'une assurance dépendance ?

La dépendance ou perte d'autonomie touche aujourd'hui en France plus de 1,2 million de personnes âgées. A l'horizon 2060, ce chiffre pourrait doubler.

Enjeu majeur de notre société, la dépendance fait l'objet d'une prise en charge grâce à l'allocation personnalisée d'autonomie, une aide partielle de l'Etat, insuffisante au regard des besoins réels de la personne dépendante.

Solution privée, l'assurance dépendance vient compléter ce soutien financier et apporter une assistance précieuse aux personnes en perte d'autonomie et à leurs aidants.





1 DÉFINITION DE LA DÉPENDANCE

La dépendance se définit comme un état durable de la personne entraînant des incapacités physiques ou/et mentales nécessitant l'aide d'un tiers pour réaliser les actes de la vie courante :

- se nourrir,
- se laver,
- s'habiller,
- se déplacer.

Les degrés de dépendance sont évalués en **six groupes** (Gir) selon la grille nationale **AGGIR** (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources).

Seuls les groupes Gir 1 à 4 ouvrent droit à l'Apa, l'allocation personnalisée d'autonomie, les personnes relevant d'un des deux autres niveaux (Gir 5 et 6) pouvant demander une aide ménagère.

L'Apa est versée à la personne dépendante (à domicile ou en établissement) de plus de 60 ans selon ses ressources, et après évaluation par une équipe médico-sociale de son niveau de perte d'autonomie. Les plus modestes bénéficient d'une prise en charge intégrale du plan d'aide.

A NOTER : d'autres prises en charge existent (aides financières des caisses de retraite, du département, de la commune et des mutuelles).



2 LE COÛT DE LA DÉPENDANCE

Pour la majorité, l'Apa est partielle, voire très insuffisante pour prendre en charge les frais réels auxquels doit faire face la personne dépendante et ses proches aidants.

Le coût mensuel de la dépendance varie entre 1 500€ et 3 000€ selon la région et le choix de l'hébergement.

Au regard de la pension de retraite (en moyenne 1 200€ par mois), même avec les aides publiques, il manque donc plusieurs centaines d'euros pour faire face aux dépenses liées à la perte d'autonomie (hébergement en établissement spécialisé, aménagement du logement, aide extérieure).

LE CONSTAT : huit personnes dépendantes sur dix doivent demander l'aide financière d'un proche pour contribuer aux frais de leur prise en charge.

3 L'ASSURANCE DÉPENDANCE POUR ANTICIPER L'AVENIR

La perte d'autonomie est également couverte par les assurances. Le contrat d'assurance dépendance existe sous deux formes :

- un contrat de prévoyance qui couvre la perte d'autonomie sur une période définie ; si le risque ne survient pas dans cette période, les fonds sont perdus.
- un contrat d'épargne qui permet de constituer un capital converti en rente en cas de dépendance ; en cas de non-survenance du risque, le capital est transmis aux héritiers au décès de l'assuré.

L'assurance dépendance permet de toucher une rente mensuelle indépendamment des aides que vous recevez par ailleurs.

A NOTER : le risque dépendance peut également être couvert par une garantie complémentaire dans d'autres contrats d'assurance (assurance vie, épargne retraite, complémentaire santé et assurance prévoyance collective).



L'ASSURANCE
DÉPENDANCE PERMET DE
TOUCHER UNE RENTE
MENSUELLE.



Qui peut souscrire une assurance dépendance ?

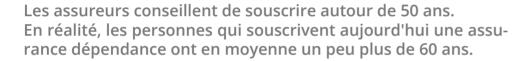
Tout le monde peut souscrire une assurance dépendance, sauf les personnes déjà en perte d'autonomie.

Quelles sont les conditions de souscription à une assurance dépendance ?





A QUEL ÂGE SOUSCRIRE?



La majorité d'entre elles sont des femmes, ces dernières étant plus confrontées au problème de la dépendance.

Pour deux raisons : elles sont les premières à s'occuper de leurs parents âgés, et le risque d'être dépendantes et seules est plus élevé compte tenu de l'espérance de vie.

L'âge maximal pour souscrire une assurance dépendance est généralement de 70, plus rarement de 75 ans.

Plus vous souscrivez tôt, moins la cotisation sera élevée. A un âge avancé, vous prenez le risque d'être pénalisé par votre état de santé.



LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Vous n'échapperez pas au questionnaire de santé, une formalité simplifiée qui permet à l'assureur de vérifier que vous êtes en bonne santé au moment de la souscription.

En cas de risque aggravé de santé déclaré, le médecin-conseil de l'assureur vous demandera de passer une visite médicale complémentaire.

En fonction du diagnostic, l'assureur acceptera ou refusera votre souscription. En cas d'acceptation, une surprime pouvant aller jusqu'à 50% du tarif de base sera appliquée.

Certaines compagnies rejettent d'emblée les personnes présentant un risque aggravé de santé.



Si vous bénéficiez déjà de l'allocation personnalisée d'autonomie, la garantie dépendance de votre contrat n'est pas automatique.

Les assureurs ont leur propre définition de la dépendance et ne s'alignent pas toujours sur la grille de l'AGGIR qui permet d'évaluer le niveau de dépendance en vue de l'attribution de l'APA.

Généralement les assureurs s'en tiennent uniquement aux critères médicaux pour conditionner la mise en jeu de la garantie.

L'allocation est en moyenne de 550€ et atteint au plus les 1 300€. Pour mémoire la dépense moyenne en cas de dépendance totale est autour de 2 000€ par mois.

Si vous percevez ou percevrez une retraite modeste et que vous ne pouvez compter sur votre épargne, l'assurance dépendance vous apporte une protection supplémentaire en cas de besoin.

DANS LA MAJORITÉ DES CAS, L'APA NE SUFFIT PAS À COUVRIR LES BESOINS DE LA DÉPENDANCE







LES DÉLAIS DE CARENCE

Les assureurs n'appliquent aucun délai de carence (période entre la date de souscription et la mise en jeu des garanties) en cas de dépendance accidentelle (chute par exemple).

Si la perte d'autonomie est due à une maladie, le délai de carence est de zéro à un an selon les assureurs, assorti d'une franchise de 90 jours pour le paiement de la prestation.

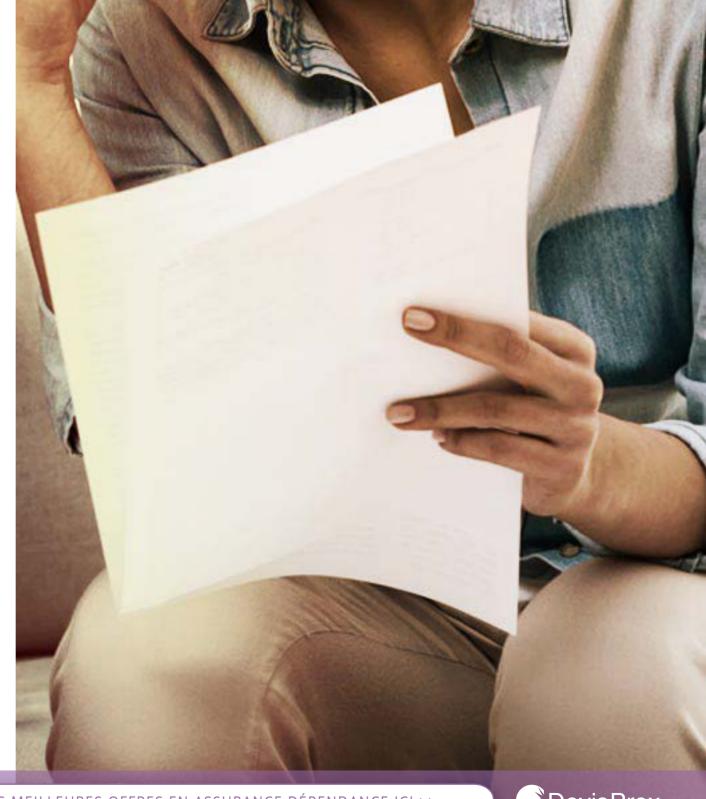
Pour les maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson), le délai d'attente est généralement de trois ans.





Assurance dépendance: comment choisir le bon contrat?

La perte d'autonomie concerne tout le monde. Souscrire une assurance dépendance permet d'anticiper le risque et de se prémunir contre la charge financière importante qu'engendrent les besoins liés à l'état de dépendance.





DÉPENDANCE LOURDE OU PARTIELLE

La mise en jeu des garanties dépend du niveau de dépendance. Pour mesurer ce niveau, les assureurs ne se réfèrent pas toujours à la grille nationale AGGIR, mais davantage aux actes de la vie quotidienne (AVQ).

La dépendance est l'incapacité fonctionnelle à accomplir seul les AVQ. **La grille AVQ** est une alternative simplifiée à celle de l'AGGIR ; elle est **basée sur l'évaluation des 6 actes de la vie quotidienne** :

- se laver
- s'habiller
- se nourrir
- maîtriser ses sphincters
- se déplacer
- se transférer.

4 niveaux de dépendance sont alors définis, et ouvrent droit ou non aux prestations selon les garanties souscrites au contrat.

Quand l'assuré ne peut effectuer seul 4 actes sur les 6, la dépendance totale est déclarée. La dépendance partielle correspond généralement à une perte d'autonomie nécessitant l'assistance d'une personne pour effectuer au moins deux AVQ.

En souscrivant un contrat se limitant à la couverture de la dépendance totale, vous ne serez pas protégé en cas de dépendance partielle.

Mieux vaut choisir un contrat qui vous couvre aussi en cas de dépendance partielle. Même si la prime est plus importante compte tenu de l'élévation du risque, les garanties ont beaucoup plus de chance d'entrer en jeu.









CONTRAT DE PRÉVOYANCE OU CONTRAT D'ÉPARGNE

La grande majorité des assurances dépendance sont des contrat à durée temporaire : si le risque ne survient pas avant l'échéance, les fonds sont perdus, les cotisations ne sont pas remboursées, et à votre décès, vos héritiers ne perçoivent rien. Quelques rares contrats, plus onéreux, font appel à votre épargne et versent un capital à vos proches si vous ne devenez pas dépendant.



LES GARANTIES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Privilégiez les contrats qui prévoient, en plus de la rente mensuelle, le versement d'un capital destiné à financer l'aménagement de votre logement. Certains contrats proposent l'intervention d'un ergothérapeute pour faire le bilan de l'habitat, l'aide à la recherche d'un établissement spécialisé. Au soutien financier, de nombreuses formules ajoutent aussi une assistance pour les aidants, que vous soyez vous-même l'aidant ou qu'il s'agisse d'un de vos proches.



LE LABEL GAD

Courant 2013, les assureurs ont créé le label GAD (Garantie Assurance Dépendance) qui offre aux assurés une meilleure lisibilité des contrats d'assurance dépendance. Un contrat socle garantit une couverture minimale (500€ mensuels) qui entre en jeu en cas de dépendance lourde, elle-même correspondant à une définition précise selon trois situations. La souscription est possible jusqu'à l'âge de 70 ans et soumise à un questionnaire de santé (sauf adhésion avant 50 ans et sans affection de longue durée).

ATTENTION: ce label ne doit pas minimiser l'intérêt que peuvent avoir d'autres contrats non labellisés.



Les avantages d'une assurance dépendance

L'objectif premier d'une assurance dépendance est d'anticiper le risque de perte d'autonomie et sa problématique financière.

Cette assurance apporte plus qu'un complément de ressources.

Tous les avantages d'une assurance dépendance.



1- UN COMPLÉMENT DE REVENU

En cas de dépendance reconnue, l'assurance dépendance vous garantit le versement d'une rente mensuelle à vie, non imposée et exempte de cotisations sociales. Le montant de la rente varie selon le niveau de dépendance et les garanties souscrites. Les contrats labellisés GAD versent a minima 500€ par mois en cas de dépendance lourde.

Les formules couvrant la dépendance lourde (ou totale) et la dépendance partielle prévoient une rente pouvant aller jusqu'à 4 000€, la moitié de la rente initialement choisie étant versée en cas de dépendance partielle.

La plupart des contrats proposent le versement d'un capital "premiers frais" (quelques centaines ou plusieurs milliers d'euros selon les formules), permettant de faire face aux coûts liés à l'aménagement de votre domicile ou à l'achat de matériel médical spécialisé. Généralement vous utilisez librement cette somme, aucun justificatif n'est demandé.

BON À SAVOIR : en tant que travailleur non salarié (TNS), les cotisations de votre assurance dépendance entrent dans le cadre de la loi Madelin et sont, à ce titre, déduites de votre revenu imposable (loi n°94-126 du 11 février 1994).

2- DES SERVICES AUX AIDANTS

Les aidants sont indispensables au quotidien des personnes en perte d'autonomie. Souvent ce sont des proches. Leur charge physique et morale est lourde.

Pour les aider, les assurances dépendance proposent des services pour les accompagner (démarches administratives), les soulager de certaines tâches ou de trouver une personne capable de les remplacer provisoirement en cas de défaillance. Vous pouvez bénéficier de cette assistance si vous aidez vous-même un proche dépendant.



LA PLUPART
DES CONTRATS PROPOSENT
LE VERSEMENT D'UN
CAPITAL



3 - DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE

Au soutien financier s'ajoutent des prestations d'assistance concrètes qui vous aident au quotidien :

- plateforme téléphonique où des professionnels de santé répondre à toutes vos questions sur la dépendance
- intervention d'un ergothérapeute pour effectuer un audit de votre habitat et vous conseiller dans l'aménagement de votre logement
- prévention de la perte d'autonomie (bilan mémoire, programme personnalisé,...)
- aide à la recherche d'un établissement spécialisé (EHPAD, maison de retraite médicalisée)
- aide à domicile en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation (aide ménagère, garde des animaux de compagnie, portage des repas, des médicaments, prise en charge du déplacement d'un proche,...)
- plan d'aide à domicile ou plan d'assistance au déménagement
- accompagnement psychologique.

44

BÉNÉFICIEZ D'ASSISTANCES CONCRÈTES QUI VOUS ACCOMPAGNENT AU QUOTIDIEN.







COMPAREZ GRATUITEMENT LES MEILLEURES OFFRES EN ASSURANCE DÉPENDANCE ICI >







www.devisprox.com

Copyright © 2006-2016 DevisProx, Tous droits réservés.

